

Lettre de nos aïeux N° 10

Cette lettre est censée avoir été écrite par Bastienne Joanno, âgée de 25 ans, demeurant à Hesse. Bastienne est supposée entretenir une correspondance avec Barbe, son amie d'enfance, Hessoise comme elle, qui habite Avricourt depuis son mariage avec Jules.

Bastienne Joanno a existé. Elle était la femme de Thomas Marlin, manœuvre. Elle a été entendue en tant que témoin dans une enquête menée par le juge de la terre et seigneurie de Hesse en 1740, à la requête de Catherine Ernie, veuve de François Plumet. Catherine Ernie accusait le maire de Hesse, Anthoine Villaume, d'être le père de l'enfant qu'elle venait de mettre au monde.

Tous les témoignages de cette enquête et de la contre-enquête, cités dans cette lettre imaginaire, sont véridicts, relevés dans une liasse intitulée « **Procès-verbaux d'enquête** » et conservée aux Archives départementales à Nancy. Les passages en caractères italiques sont extraits des manuscrits originaux. L'orthographe a été conservée telle quelle pour se conformer à la vérité historique.

La matrone de la seigneurie de Hesse est, en 1740, Catherine Mechet, veuve de Jean Planchard. C'est la sage-femme du village, chargée d'assister les femmes qui accouchent à cette époque toutes à domicile. Tout comme les autres matrones du XVII^{ème} siècle, elle n'a pas de formation professionnelle. Elle est issue du milieu rural et a été élue par les mères de famille de Hesse, réunies à l'église, en présence du curé, entre les mains duquel elle a prêté serment.

Quelques termes du serment de la matrone: « *Je jure devant le Dieu Tout-puissant (...) que je remplirai la fonction de sage-femme avec zèle et fidélité; que je me mettrai avec toute ma compétence au service de la mère et de l'enfant, qu'ils soient riches ou pauvres (...). Je jure que je n'accepterai jamais de détruire ou de favoriser la destruction du fruit des entrailles (...). Je vivrai en femme honnête, chrétienne et catholique (...).* »

A savoir aussi : toute femme célibataire ou veuve se trouvant enceinte devait faire une déclaration de grossesse auprès de la justice seigneuriale, et déclarer le nom de l'homme responsable de son état, si toutefois elle le connaissait. La non-déclaration de grossesse était punie d'amende, parfois même d'emprisonnement. Lorsque la déclaration de grossesse était faite devant la justice du lieu, le procureur la faisait figurer dans un registre, suivie de ces lignes : « *luy avons enjoins (à la déclarante) de veiller à la conservation de son fruit et de se faire assister lors de son accouchement par la matrone sermentée de la seigneurie.* »

Le 8 de jun 1740, jour de la Saint Médard

Ma bien chère Barbe,

V'là que j' t' écris aujord'hui, un 8 de jun, alors qu'on devrait éte aux champs en train d' couper les chardons dans les tournipsses⁽¹⁾ ou bien d' passer le hâouet⁽²⁾ dans les pommes de tère. Mais quesse que t' veux, ya pàs moyen... i' pleut depuis vingt jours de rang, et c'est pàs fini : "Si pleut à la Saint Médard, i' pleut quarante jours plus tard, à moins que Saint Barnabé ne vienne lui couper les pieds !" L'aûte s'méne, à la procession des Rogâtions⁽³⁾, on en a pourtant dit des Rapronobis à note bon Dieu pour qu'il arrête la puie. J' vas te dire qui ya jamais eu tant d'hommes à suiße le préte⁽⁴⁾ aux Rogâtions, même des mâniches avec des cierches⁽⁵⁾ dans la main.

Le premier jour, on a traversé tout la Chermenack⁽⁶⁾, pis on a rev'nu au moté⁽⁷⁾ par la Hingermôte. Le deuxième jour, c'est aux Grands Reilles qu'on a été, pis on a fait le tour par Ormelin et le Péquis pour rev'nir le long d' l' étang. Au troisième jour, on a parti par les chen'vières jusqu'au Kalichpéry et au Pransier. Et pis j' te dirai, Barbe, qu'à chaque fois qu' le prète i' chantait « Sancta Barnaba » et « Sancta tout c' que t' veux », nous zaûtes⁽⁸⁾ on s' mettait à j'nou et on répondait « Ora pro nobis » aussi fort qu'on pouvait. Pourvu que le Saint Barnabé i' n' a pàs les oreilles bouchées et nous a zouaillis⁽⁹⁾! Mais zont pàs l'air de vouloir nous écouter là-haut au ciel. Ya encore pleu⁽¹⁰⁾ tous les jours depuis l'Ascension. Ça doit pàs éte mieux chez vous à Avricourt, namm ouâr⁽¹¹⁾, quèsse que t' fais dong de ton temps ?

Et ton Jules, quèsse qu' i' trâfique par ces jours de fin du monte ? Mon homme le Thomas, i' tresse des cordes de chanvre n'en veux-ti, n'en oualà. Quèsse que t' veux, te peux pàs mette un chuâ⁽¹²⁾ dehors avec tout cette eau ; i' chop'rait la mort, alleye !

Nous zaûtes les femmes on va à uâ l'après-midi, avec note tricote ou note broda. L'aute de fouâ⁽¹⁴⁾, c'était chez la Marguerite Kleine qu'on était, te sais, celle qui vient de se marier avec le Nicolas Lingé, un des plus grôs d' Hesse⁽¹⁵⁾, uu qu'i' laboure à deux charrues, lui. C'est des secondes noces pour lui, peussqu'i' vient d'enterrer sa première femme pàs plus tard que le lendemain des Rameaux. On était une bonne père⁽¹⁶⁾ là ensempe, chez la Marguerite Kleine : yavait la Marie Vanesson, sa belle sœur l'Odile George qu'est mariée avec le Jacob Voinesson, l' Anne Gérard, la Guiquite Marchand et pis encore la Jeanne Kleine, qu'est aussi roûche que sa sœur la Marguerite l'est nouâre⁽¹⁷⁾.

Et beng, sur le coup d' quatre heures, u' là mon Nicolas Lingé qui passe sa tête par la f'nête d' la champe du fond⁽¹⁸⁾, oussqu'on était tous à note ouvrâche, et te sais c' qu' i' nous chante, le vrai-là⁽¹⁹⁾ ? J' nous dit qu' on câcotte comme les triatrelles d' la s'méne Sainte⁽²⁰⁾ ! Et i' dit à sa Marguerite qu'il allait rentrer pour fère mérance⁽²¹⁾ avec nous tousse. Sitôt dit, sitôt fait : le Nicolas a apporté un pot d' lâtôire⁽²²⁾ qu'on a tartiné sur des bonnes lèches de pain⁽²³⁾, et on s'a tous régâlé. Je gage⁽²⁴⁾ que t'as jamais mangé du si bon lâtôire, Barbe ! Et le Nicolas qui nous a fait croire que c'est lui qu' a touillé les quetsches dans le chaudron d' cuivre, et qu'il a même mis des cailloux avec, pour que ça brûle pàs dans l' fond. Kourte belote !⁽²⁵⁾ que sa Marguerite lui a lancé, p' t' éte beng que t'as même pàs aidé à les dékofier⁽²⁶⁾ les quetsches-là ! Avant d' partir chacun chez nous, on a encore dit cinq Pater Noster et cinq Ave Maria pour que cette sale puie s'arrête de tomber. Qué misère qu'un temps pareil ! C'est une punition du Bon Dieu que j' te dis, moua !

J' vas t' raconter les dernières nouvelles, et si j' te dis que c'est pàs des fiâfes⁽²⁷⁾, te peux m' croire, j' te mentirais pàs, ma bonne Barbe, au grand jamais. Je connais la Catherine Ernie, namm , la celle qu'était mariée au François Plumet. L' est mort ya eu deux ans à la Saint Marc, le paufe homme, d'un mal inconnu qui l'a emporté en eux s'ménes. Dong la Catherine Ernie, la u'là-ti-pàs⁽²⁸⁾ qu'à l'automne dernier elle s'est

mise à deu'nir ronde, chaque s'méne de plus en plus, comme si elle avait eu un polichinelle dans l' tiroir⁽²⁹⁾. Mais c'est pàs possipe , qu'on s' disait, elle est veuve et vit tout seule avec ses enfants. Et beng te m' croiras si t' veux, elle était bel et bien prise, la belle Catherine ! Et de qui ? Bâbi !⁽³⁰⁾ Elle aurait dit à quéque-z-unes du villâche que des cavaliers en garnison à Sarrebourg l'auraient kibolée dans un ch'min à la Vicârie, près d' la Rouge Moitresse⁽³¹⁾. Ça se s'rait passé au mois d' mai de l'an dernier, d'après la Catherine. Ça s' peut beng, pissqu' elle⁽³²⁾ a enfanté autour d' la Chandeleur. Si te comptes, ça fait jusse⁽³³⁾ neuf mois. Mais l'affère s'arrête pàs là, que non ! Quand la Catherine Ernie a été dans les douleurs, elle a fait u'nir auprès d'elle note mâre⁽³⁴⁾, le Dominique Gérard, et en faisant serment de dire la vraie vériteye, elle a accusé l'ancien mâre, l' Anthoine Villaume, d' éte le père de son enfant. Dis, pense ouâr, Barbe, quelle histouâre ! L' Anthoine Villaume, qu'a été choisi par note seigneur l'Abbé pour éte le mâre de Hesse en 37 et en 38, il est marié, il a une famille, pourquoi dong qu'il aurait été frayer⁽³⁵⁾ avec cette Marie-couche-toi-là de Catherine ? Si te veux savoir c' que j' pense, Barbe, j' te dirai que c'est un coup tordu de cette carne de femme⁽³⁶⁾. C'est qu'elle est maline comme une couvrasse⁽³⁷⁾, la Catherine Ernie, j' te dis pàs ! Pour sûr qu'elle essaye de lui fère porter le chêpê⁽³⁸⁾ à l'Anthoine Villaume, un brâfe homme, bon comme du pain blanc, et ça jusse pour lui tirer des sous.

Quand l'affère a arrivée en justice, ya eu une enquête et ya fallu témoigner sur c' qu'on savait. Ça s'est passé le 28 de mai dernier, j' m'en rappelle du jour passque c'était jusse le lendemain de l'Ascension qui était le 27 et qu'on avait été nous deux du Thomas⁽³⁹⁾ avec plein d'autes de Hesse au pélerinâche de Saint Quirin. On avait tant marché que le lendemain, le 28 dong, quand j'ê allée à la salle des plaids⁽⁴⁰⁾ pour écouter le juge, j'ai pàs pu rester debout tant que j'avais mal à mes paufes jambes et à mes dailles⁽⁴¹⁾. Je sais bien, Barbe, que j' bokesse⁽⁴²⁾ depuis que j' ê gamine. Alors j'ai mis mo ki sur la sellotte⁽⁴³⁾ que j'avais ram'née de chez nous.

Je vas tout savoir c' qui a été dit pendant l'enquête, ma bonne Barbe, passque mon plus vieux, le Batisse⁽⁴⁴⁾, il a fait l'assistant du greffier. Et j' lui a d'mandé de tout m'écrire sur du papier comme ça je saurais tout, des fois que j'entente pàs tout passque j'ê des fois un peu sourde d'une oreille, peut éte même des deux.

La tout première à parler, après le Sieur Braun qu'est le juge de la seigneurie de Hesse, ça été la Catherine Mechet. J' la connais, Barbe, c'est la matrone du villâche depuis la nuit des temps⁽⁴⁵⁾. Elle s'était fait tout prope et tout belle pour témoigner. L'avait un beau neû tâbier sur ses cottes, qui tenait avec deux belles noûnottes sur sa d'avanture⁽⁴⁶⁾, et l'avait mis sa belle halotte. J' paraît même qu'elle s'était aspergée avec du sent-bon⁽⁴⁷⁾, c'est l'Odile George qui me l'a redit.

« Catherine Mechet veuve de Jean planchard matrone a hesse dépose qu'en sa qualité de matrone la demanderessse en enquete (c'est-à-dire Catherine Ernie) lui declara longtems avant son accouchement quelle estoit enseinte des œuvres danthoine Villaume et que comme il estoit pour lors maire elle ne scavoit a qui sadresser pour faire declaration (de grossesse) : quayant dans ce temps fait avertir ledit Villaume par Estienne breton il se transporta chez la

deposante (Catherine Mechet) a laquelle il declara que veritablement il estoit lauteur de la grossesse de laditte demanderesse (Catherine Ernie) ; quil la prie de garder le silence et que pour mettre son honneur a couvert il alloit luy faire faire une declaration comme sy elle estoit enseinte des œuvres d'un cavallier et a l'instat il luy montra une declaration (de grossesse) quil avoit deja escrit de sa main quil fit transcrire par Ignace Christophe (gendre de la matrone), lequel il prie de garder le secret ne voulant point que son esriture fut connue. Il presenta ensuite cette declaration a la demanderesse (Catherine Ernie) pour la signer ; a quoy elle resista en remontrant audit Villaume questant enseinte de ses œuvres elle ne pouvoit declarer un autre : que sa declaration seroit fausse, a quoy il repondit que cela ne faisoit rien, que cestoit pour mettre son honneur a couvert (...) ; (Catherine Ernie) marqua le billet dudit Villaume (d'une croix, comme toutes les personnes ne sachant ni lire ni écrire le faisaient alors) ; Villaume sollicita la demanderesse de publier quelle estoit enseinte des œuvres d'un cavallier pour qu'il ne fut pas supposé du public ; et remit a Estienne breton deux petits ecus pour estre donné a la demanderesse de la part dudit Villaume pour son entretien avec promesse de continuer de tems a autre les memes faveurs pour son entretien ; quil lui a aussy fait moudre deux bichet de bled et luy a donné une miche de pain par lentremise dudit Breton ; que dans les douleurs de lenfentement elle declara en presence de la deposante (la matrone) entre les mains des maire et eschevins quelle estoit ensainte des œuvres dudit Villaume ; qu'ayant fait venir ledit Villaume elle luy dit de la part de la demanderesse (Catherine Ernie) que sil vouloit luy donner encor un Louis (pièce d'or) elle le quitteroit et sen iroit ou la fortune lappelleroit ; quil repondit quil luy enveroit le landemain mais que le landemain il fit dire par le susdit Breton quil navoit put avoir d'argent, quil nen avoit que le jour suivant (...) ; quil ne la craignoit point nestant pas en estat de le poursuivre ; qui est tout ce qu'elle a dit scavoir (...) »

Pis c'est l' Ignace Christophe qu'a témoigné devant le juge. Je sais, Barbe, c'est le mari d' la fille d' la matrone, la Catherine Boulanger. Celle-là, j' peux pàs la chmèquer⁽⁴⁸⁾, avec ses airs de duchesse. Avec son homme, cet Ignace qui vient de Dieu seul sait où, i' font la pére, j' te dis moua. Comme disait ma défunte mère : « Chaque pot a son kouêchâ ! »⁽⁴⁹⁾ Ah ! i' fait bien son Phalsebourg⁽⁵⁰⁾, l' Ignace-là, crois-moua ! Mais pour qui qui se prend dong !

« Ignace Christophe habitant a hesse en qualité de manœuvre agée denviron quarante cinq ans (...) depose que dans le courant du mois de septembre dernier Anthoine Villaume luy presenta une declaration de grossesse escrite de sa main faite par la demanderesse par laquelle il accusoit un cavalier destre lauteur de sa grossesse ; et quil pria alors le deposant (Ignace Christophe) de transcrire pour que son caractere (son esriture) ne fut point connu ; ce qu'ayant fait il le porta a cette demanderesse qui estoit chez Catherine mechet belle mere au deposant qui reside dans le meme corps de logis un appartement separé ; que laditte Catherine Ernie ne voulut signer quapres avoir entendu lecture ; quil luy fut dit que Villaume faisoit accordement avec elle, apres quoy elle le signa (...) »

La parole a alors été donnée à la fille d' la matrone, la Cath'rine Boulanger, qui tourne son ki de travers à chaque pas qu'elle fait.

« Catherine Boulanger femme a Ignace Christophe agee denviron trente un ans (...) depose que cinq a six jours apres la Notre Dame de septembre Anthoine Villaume se transporta chez la deposante ou estant il presenta a son mary une declaration de grossesse qu'il dit audit Christophe de transcrire ne voulant point que son caractere fut connu ; ce qu'il fit ; et le pria ensuite de l'apporter a Catherine Ernie pour qu'elle la signa et l'accompagna Estienne Breton ; ou estant elle demanda lecture de cette declaration, laquelle estant faite, elle reconnu que cestoit contre un cavallier qu'elle accusoit estre lauteur de sa grossesse quoy qu'elle neut jamais eut commerce avec aucun cavallier ; que ledit Villaume ne devoit point douter quil fut luy meme lauteur de cette grossesse ; quelle sauroit meme montrer ou l'action setoit commise (...) Depose en outre que ledit Villaume a dit plusieurs fois a la deposante (Catherine

Boulangier) de dire a la matrone en ce lieu de laccoucher secretement ; ayant dit en meme temps que dès que la demanderesse (Catherine Ernie) seroit accouché il la feroi chasser de ce lieu de hesse (...) »

Après ça le juge a fait venir l'Estienne Breton pour qu' i' dise c' qu' i' savait. N'en u'là un farce de bonhomme⁽⁵¹⁾, alleye ! J' sais pàs si t' le connais, Barbe, mais paraîtrait que c'est un soiffeur⁽⁵²⁾. Qué mal fagotté⁽⁵³⁾ en tout cas, sui-là ! L'avait gardé ses vieilles nippes et un vieux chêpê tout mâchuré d' terre⁽⁵⁴⁾. J' ai même vu qu'il avait du kiévé⁽⁵⁵⁾ derrière ses oreilles. Si, si, Barbe, crois-moi si j' te l' dis ! L' a baragouiné quéques mots dans sa margoulate⁽⁵⁶⁾...

« Estienne Breton masson demeurant en ce lieu de hesse agée denviron trente huit ans (...) a dit qu'il estoit cousin germain de la femme d'Anthoine Villaume (...) dépose quil ne sait rien des faits dont il s'agit, sinon quil estoit present chez la veuve de Jean planchard (la matrone) lors qu'il parut une declaration que Catherine Ernie faisoit destre ensainte des œuvres dun cavallier ; qu'elle ne voulut signer prealablement qu'elle neut entendu la lecture, apres laquelle declara qu'elle contenoit vérité et la signa (...) »

La femme de cet Estienne Breton a parlé après lui. Qué peute femme⁽⁵⁷⁾ celle-là, alleye ! Elle me ravise une veye hêkse⁽⁵⁸⁾. L' a la figure krâpie comme une veye kma⁽⁵⁹⁾ et pourtant elle est pàs si vieille que ça.

« Marguerite Stourm femme a Estienne Breton agée denviron quarante trois ans (...) nous dit qu'elle est cousine issue de germain a Anthoine Villaume et ledit Breton son mary cousin germain a la femme dudit Villaume ; dépose quelle ne sait rien des faits dont il sagit quoique elle ayt souvent interrogé Villaume sur le bruit qui courait , mais quil a toujours nié (...) »

Le Dominique Gérard, qu'est note nouveau mâre depuis la fin novempe dernier, c'est lui, namm, qu'a été nommé mâre à la place de l'Anthoine Villaume aux derniers plaids annaux⁽⁶⁰⁾, dong le Dominique s'a avancé jusque devant le Sieur Braun. Ah ! quel bel homme, ce Dominique Gérard ! Je t' rappelles, Barbe, qu'on s'a parlé quéque temps nous deux du Dominique⁽⁶¹⁾, avant qu' i' n'aille se marier avec la bianche de Lorquin⁽⁶²⁾ qu'est sa femme au jour d' aujourd'hui. Elle a bien su l'emberlificoter⁽⁶³⁾, alleye, celle-là , avec ses airs de Sainte Nitouche. Mais c'est du passé tout ça, va, vu que j' suis mariée avec mon Thomas maint'nant. Mais Sakeurlotte !⁽⁶⁴⁾ quel bel homme ce Dominique ! Là, devant le juge, t' aurais dit note jolo dessus son tâs d' froma⁽⁶⁵⁾ ! Et en plusse i' parle bien !

« Dominique Gerard maire a hesse agée denviron trente sept ans (...) dépose que lors des douleurs de lenfantement il estoit present et receu de la demanderesse en enquête (Catherine Ernie) le serment de dire vérité laquelle affirma qu'Anthoine Villaume deffendeur sur la presente enquête estoit lauteur de sa grossesse ; quelle n'en avoit point connu dautre et qu'il ne pourroit point le nier (...) »

Il était sur les cinq heures de relevée⁽⁶⁶⁾ quand le Sieur Braun s'a levé pour déclarer que la contre-enquête demandée par l'Antoine Villaume commencerait trois jours plus tard, et que tous les témoins qui veulent témoigner pour cet homme devront éte là, dans la salle des plaids, dès huit heures sonnantes. Le premier de jun, c'était un mardi. Le juge était d'jà là quand j' é arrivée dans la salle, nouâr comme un crâ⁽⁶⁷⁾

dans son habit.

« Madame Kleine, veuillez faire votre témoignage », qu'il a dit le juge à la Catherine Marcel. Madame, pense ouâr, Barbe. C'est vrai que c'est la plus grôsse de Hesse maint'nant que son homme, le George Kleine, est l'admodiateur de la ferme⁽⁶⁸⁾ de note seigneur Abbé. Et beng, j' te f'rai dire qu'elle est pàs plus fière qu'avant, la Catherine Marcel. C'est une sainte que la femme-là, j' te dis , moua, toujours à donner du pain aux plus paufes du villâche.

« Catherine marcel épouse au Sieur George Kleine admodiateur et laboureur en ce lieu, agée denviron cinquante six ans (...) dépose que dans le courant de septembre dernier Catherine Ernie estant a journée⁽⁶⁹⁾ chez elle , elle luy dit quelle estoit enceinte des œuvres dun cavallier qui alors estoit en garnison a Sarrebourg, duquel elle fit rencontre en revenant dudit Sarrebourg ; ce cavallier estant accompagné de plusieurs autres qui la terrasserent de force et luy firent tomber de ses mains une miche de pain qu'elle portoit , que dans ce temps quelques uns de ces cavalliers la tenoient pour qu'elle ne puisse se deffendre, l'autre commet avec elle l'action dont sestant suivy sa grossesse sans quelle peut l'empescher ; adjoute la deposante (Catherine Marcel) que plusieurs mois apres Catherine Mechez (la matrone) estant le soir chez elle dit en parlant de laditte Ernie qu'il estoit en sa disposition de porter cette dernière autheur de sa grossesse qui elle souhaiteroit⁽⁷⁰⁾, même le mary de laditte deposante (...) »

La Jeanne Kleine a pris la suite. Je sais, Barbe, la roûche Jeanne, celle-là qu'a enterré son homme à la dernière fête patronale de Hesse. L' avait tant soiffé qu'il a tombé dans l' étang de Vespach⁽⁷¹⁾ et qu' i' s'a noyé. Et beng, son homme était encore tiède dans sa fôsse⁽⁷²⁾ que déjà la Jeanne Kleine s'en laissait conter par le Sieur Duheille, un faux-col⁽⁷³⁾ qui fait le commerce du grain. L'a fait un beau mariâche avec sui-là là d' Lorquin, la roûche Jeanne. Paraîttrait que sa maison ressemblerait à un palais avec des chambres et des chambres, avec même un jardin avec des roses. Pense ouâr ! Yen a tout d'même qui ont d'la chance sur cette terre !

« Jeanne Kleine épouse au Sr Duheille laboureur et marchand a Lorquin agée denviron trente un ans (...) dépose que dans le courant de septembre dernier Catherine Ernie estant chez la deposante elle l'interrogea sur le bruit qui couroit de sa grossesse, elle luy avoua qu'elle estoit enceinte ; qu'un jour venant de Sarrebourg elle fit rencontre de trois ou quatre cavalliers qui la menacerent de la maltraiter sy elle ne consentoit a leurs volonté brutalle ; quelle resista, mais qu'ils la terrasserent ; et que lors que l'un des cavalliers la tenoit, l'autre se mit en posture et commit l'action dont est ensuivy la grossesse ; que cette action ce commit dans le courant du mois de may, mais qu'elle ne croyait pas qu'elle viendroit enceinte ; et luy dit ensuite qu'elle avoit fait sa declaration de grossesse contre le cavallier dont elle ne scait le nom entre les mains du Sieur Colle procureur d'office a hesse, et que ce cavallier ne la connut qu'une seule fois (...) »

Pis ça été le tour de la Marguerite Kleine, la sœur de la roûche Jeanne, qu'est aussi nouâre que sa sœur est roûche. C'est celle-là qui s'a mariée de frais⁽⁷⁴⁾ avec le Nicolas Lingé, te sais, Barbe, sui-là qui raconte des fitâboles⁽⁷⁵⁾, même que l'aûte de fois i' nous a fait croire qu'i' mettait des cailloux dans le chaudron pour fêre le lâtoire, comme j' t' ai dit.

« Marguerite Kleine, femme a Nicolas Lingé laboureur demeurant a hesse agée denviron vingt cinq ans (...) dépose que dans le courant du mois doctobre dernier laditte Ernie luy a dit etant dans la grange qu'elle estoit enceinte des œuvres dun cavallier de Sarrebourg (...) ; dit encore

l'avoir veu plusieurs fois boire chez Dominique marchand avec des cavalliers (...) »

Si t'aurais entendu le bruit qui ya eu dans la salle à c' t' heure ! Tout le monte s'a mis à jacasser comme des égouesses⁽⁷⁶⁾. Et chacun de dire que lui aussi il avait vu la Catherine Ernie au cabaret⁽⁷⁷⁾ du Dominique Marchand, à boire des chopos de vin avec des cavaliers de Sarrebourg qui v'naient à Hesse jusse pour râouer⁽⁷⁸⁾.

« Bastienne Joanno, veuillez fère votre témoignage ! » qu'il a boué⁽⁷⁹⁾ ce crâ de juge. Mouâ ! Mong, mais c'est mon tour ! que j' me suis dit. J' en étais tout tourneboulée⁽⁸⁰⁾, Barbe, j' te dis pàs.

« Bastienne Joanno femme a Thomas Marlin manoeuvre demeurant a hesse agée denviron vingt cinq ans (...) dépose que dans le courant du mois daoust dernier Catherine Ernie luy a dit qu'un jour quelle revenoit de Sarrebourg elle fut rencontrée dans le chemin par des cavalliers qui lattaquerent (...) »

Jusse après mouâ, une Nitting⁽⁸¹⁾, qui fait des fois des journées chez la Catherine Marcel, tout comme la Catherine Ernie, s'a avancé en tanoussant⁽⁸²⁾ comme c'est pàs passipe, ressuyant à tout bout d' champ sa chandelle⁽⁸³⁾ que c'en était mourant d' rîre⁽⁸⁴⁾.

« Catherine Samback femme a Christophe Richard habitant de nitting agée denviron soixante neuf ans (...) dépose que pendant le courant de lan dernier Catherine Ernie luy a dit que revenant de Sarrebourg elle fut rencontrée par plusieurs cavalliers qui la violentaient en la pressant de leur accorder les faveurs due par le mariage ; qu'elle se défendit mais questant trop faible elle fut obligée de se rendre ; qu'un de ces cavalliers jouit d'elle et qu'il s'en estant suivy sa grossesse ; dit aussy qu'elle luy ayant demandé pourquoy elle nestoie pas aller a Sarrebourg se plaindre, elle luy repondit que les cavalliers la menassoit de la tué (...) »

Défilèrent encore l'Antoine Marcel et sa femme la Marie Vanesson, sa belle-sœur l'Odile George, l'Anne Gérard qu'est mariée avec le Joseph Aymé, la Marguerite Marchand, femme au Claude Petrement, qu'est maint'nant laboureur comme le Joseph Aymé aussi. Le dernier témoin aura été le François Marsal. En l'écoutant, ma chère Barbe, on en a appris des belles sur la Catherine Ernie, des vertes et des pàs mûres !

« François marsal manoeuvre demeurant a hesse agée denviron quarante six ans (...) dépose que dans le courant du mois doctobre dernier venant de Schenequebeche (Schneckenbusch, village voisin) et passant devant la maison de peche de letan Gerardin ou il se vend du vin, il vit Catherine Ernie qui buvoit dans cette dite maison (...) avec des garcon et homme de Schenequenbeche et Bille (Buhl, village voisin), avec lesquels elle sautoit et danceoit au son des violon et autbois (hautbois), et ce entre l'heure de minuit et une heure ; de laquelle maison elle sortit avec Catherine mechez, Ignace Christophe et sa femme (la matrone, son gendre et sa fille), qui se joignirent au deposant et firent le chemin de la jusqu'à hesse ; ayant cheminé quelque temps le susdit Christophe luy dit que cette Ernie estoit enceinte, ce que ne croyant il ralenty ses pas et sadressant a elle qui estoit derriere, luy demanda sil setoit vray quelle estoit enceinte ; elle repondit que ouy et que cestoit des œuvres de cavalliers de Sarrebourg qui souvent venoit la nuit entrer par la porte derrier chez elle, entroit dans sa chambre et la trouvant couché, se donnoit leurs ébat avec elle et en jouissoit ; (...) depuis ce temps il la vu quantité de fois se divertire et boire, dancier dans les cabarets de ce lieu avec des cavalliers de Sarrebourg, qui venoit par bande surtout ché Dominique marchand et anthoine Gérard ; ce qui se faisoit tant de jour que de nuit ; et que depuis ce temps Catherine mechez et sa fille ont dit plusieurs fois au deposant daller solliciter antoine Villaume de donner une Louis (...) ; elles le prierent dy retourner et de tenter de tirer de luy deux gros écus et par la elles le

sortiront de tous embarras ; ce qu'il ne voulu faire et quelle pouvoit elle même faire leur message ; adjoutant que laditte Catherine Mechez luy a dit quil estoit en son pouvoir de faire declarer par ladite Ernie qui elle souhaiteroit pour lautheur de sa grossesse, et surtout Dominique marchant lorsqu'il travaillez dans sa vigne (qu'il cultive sur le chemin de Sarrebourg) (...) »

Et j' t' assure, Barbe, que le François Marsal, c'est pàs un parlavide⁽⁸⁵⁾, et qu' il est pàs maboule⁽⁸⁶⁾. C'est un brafe homme, le François, même s'il a les jambes couaillies⁽⁸⁷⁾ et la pénette toujours hors de sa quelotte⁽⁸⁸⁾. L'était sur les six heures de relevée quand le Sieur Braun a monté dans son charaban⁽⁸⁹⁾ et nous a adressé son salut avec son nouâr chêpê. Reste pu qu'a attendre le procès qui se f'ra à la Saint Glinglin⁽⁹⁰⁾ comme d'habitude, alleye !

Quesse t'en dis, ma chère Barbe, de l'affère-là ? Quand j' râmine tout ça dans ma tête⁽⁹¹⁾, j' ê encore tout retournée. Ça m' donne des rûmâtisses⁽⁹²⁾ à la cervelle de penser qui ya des femmes comme cette Catherine Ernie. C'est surtout pour l'Anthoine Villlaume que j' m'en fais, passque l'homme-là i' mérite pàs un scandale pareil. Et sa femme dong, l'Apolline, qui n'ose pu sortir de chez elle tant qu'elle a honte.

J' m'en vas maint'nant préparer quèques toffies⁽⁹³⁾ pour nous deux du Thomas. « Sâsse de lieûr sans lieûr! »⁽⁹⁴⁾ qu' i' m' dit mon fin bête de bonhomme⁽⁹⁵⁾ quand j' lui mets le plat-là sur la tâpe . J' l' entends dans l'écurie : i' doit avoir fini d' tirer les uaches⁽⁹⁶⁾ à c' t' heure.

Et beng aroir, namm⁽⁹⁷⁾ ! Je m'écrivras bientôt, ma Barbe, toi qu' est comme ma sœur de lait et que j'aime tant. J' espère que ça s'ra pàs quand les poules auront des dents⁽⁹⁸⁾ ! Quand te m'écrivras, te me marqueras la recette des dents-d'-loup⁽⁹⁹⁾ comme ta chère mère les faisait. C'était si bon quand on était ensempé à la veillée, et qu'on croquait quèques dents-d'-loup en buvant des homas⁽¹⁰⁰⁾ de vin de noix. C'était l' bon temps, alleye !

Aroir, alleye ! Et te diras au Jules qu'on vous attend à Hesse pour la Saint Laurent⁽¹⁰¹⁾. Le Thomas lui garde un flacon d' goutte, d' la mirâbelle, qui l'emmène'ra au septième ciel, comme i' dit mon foutu bêta d' homme. Mong, j' allais oublier ... Vlà des imâches que j' t' a découpées dans un vieux almanach. F' les mettras sur le mur de la champe de d'avant pour fère beau, namm. J'en ai mis chez nous et j' les r'garde tous les jours tant c'est beau.

Aroir pour de bon maint'nant, et que le bon Dieu vous garde tous en bonne santé.

Ta Bastienne Joanno

Notes

1. les tournipsses : les betteraves fourragères
2. le haouêt : la bêche, la houe, la pioche en général
3. les Rogâtions : la procession des Rogations se déroulait durant les trois jours précédant l'Ascension. Le prêtre et

les paroissiens passaient dans les chemins du finage en invoquant de très nombreux saints et en chantant « Ora pro nobis », c'est-à-dire « Priez pour nous ». Le prêtre aspergeait d'eau bénite et bénissait les terres pour qu'elles soient fertiles, afin que leurs fruits nourrissent ses ouailles durant toute l'année.

4. le préte : le prêtre

5. des mâtiches avec des cierches : des vieilles femmes tenant des cierges

6. Différents lieux-dits du ban de Hesse : la Chermenack (quartier de la Rue du Canal) – la Hinguermôte (Hinguermatt) – les Grandes Reilles (Raies) – Ormelin – le Péquis – l' Etang (qui s'étendait à l'emplacement actuel de la salle polyvalente, à peu près) – les Chenevières (où se cultivait le chanvre) – Kalichpéry (où est le cimetière actuel) – le Pransier

7. le moté : l'église

8. nous zaûtes : nous autres, c'est-à-dire tous les participants

9. nous a zouaillis : nous a entendus

10. ya encore pleu : il a encore plu

11. namm ouâr, namm dong ou namm : n'est-ce pas

12. un chwâ : un cheval

13. on va à vâ : aller en visite chez les voisines ou connaissances, l'après-midi. Les femmes se livrent à quelques travaux d'aiguilles tout en bavardant. Elles ont soit un tricotage (une tricote), soit une pièce de tissu à broder (un broda).

14. l'aûte-de-fouâ : l'autre fois

15. un des plus grôs d' Hesse : un des plus importants paysans du village, qui avait le plus de terres à labourer, et qui, par conséquent, possédait le plus de chevaux pour tirer les charrues. On était ainsi laboureur à demi-charrue (pour moitié avec un autre paysan, frère ou beau-frère le plus souvent), laboureur à une ou deux charrues, parfois plus.

16. une bonne pére : plusieurs

17. rouche ; nouâre : rouge ; noire. Jeanne a les cheveux roux et sa sœur Marguerite a les cheveux noirs.

18. la champe du fond : le logis de la maison lorraine traditionnelle se compose de trois pièces en enfilade. Sur la rue, il y a « la chambre de devant », dite aussi « la belle chambre », celle où l'on ne va que les jours de fête ou lorsqu'on a des invités importants. La « chambre du fond » ou « chambre de derrière » donne souvent sur le jardin. Entre les deux chambres, la cuisine, pièce très souvent sans fenêtre, prenant un peu de jour par les portes vitrées des deux autres chambres.

19. le vrai-lâ : qualificatif affectueux pouvant se traduire par coquin

20. on câcotte comme des tratrelles d' la S'méne Sainte : on bavarde en faisant du bruit comme les crécelles utilisées par les enfants de chœur pendant la Semaine Sainte. Ce sont les volailles qui « câcotent », en principe !

21. fère mérénde : (ou mérénder) prendre le goûter en cours d'après-midi

22. du lâtoire : de la marmelade de quetsches caramélisée

23. des lèches de pain : de petites tranches fines de pain

24. Je gage que : je parie que

25. Kourte belote : Tais-toi !

26. dékofer : dénoyauter

27. des fiâfes : des bavardages mensongers

28. v'lâ-ti-pâs : voilà-t-il pas

29. avoir un polichinelle dans le tiroir : être enceinte

30. Bâbi : Va savoir !

31. kibolée : cette femme aurait été renversée, jetée à terre, dans un chemin à « la Vicârie ». C'est un lieu-dit du ban de Hesse , situé non loin de la ferme du Muckenhof, qui s'appelait alors « la Rouge Moitresse », moitresse signifiant « ferme ». Le fermier était parfois appelé « le moitrier ».

32. pissque : puisque. On dit aussi « peussque » parfois.

33. jusse : juste

34. note mâre : notre maire

35. frayer : avoir des relations amoureuses, voire sexuelles

36. cette carne de femme : (insulte) Garce, femme ayant mauvais caractère

37. maline comme une covrasse : méchante comme une poule couveuse

38. le chêpé : le chapeau

39. nous deux du Thomas : Thomas et moi-même
40. la salle des plaids : salle communale où se déroulaient les séances de justice locale
41. les dailles : les orteils
42. je bokesse : je boîte
43. J'ai mis mo ki sur la sellotte : j' ai mis mon derrière (mon c...!) sur un petit banc
44. mon plus vieux, le Batisse : l'aîné des fils de Bastienne se prénomme Baptiste (simple supposition, bien sûr !)
45. la matrone depuis la nuit des temps : elle est la sage-femme assermentée de la seigneurie depuis fort longtemps.
46. un beau neû tâbier sur ses cottes ; deux belles noûnottes sur sa d'avanture : elle porte un tablier neuf sur ses habits. Le tablier était épinglé sur la poitrine par deux épingles de nourrice. La halotte est la coiffe lorraine.
47. du sent-bon : de l'eau-de-toilette ou du parfum
48. J' peux pàs la chmèquer : je ne peux pas la voir; elle m'insupporte.
49. chaque pot a son kouêchâ : « chaque pot a son couvercle »
50. l' fait bien son Phalsebourg sui-là : il fait bien le malin, celui-là ; c'est un crâneur
51. un farce de bonhomme : un homme bizarre et drôle
52. un soiffeur : quelqu'un qui boit trop
53. qué mal-fagotté : quel homme mal habillé
54. ses vieilles nippes et un vieux chêpê tout mâchuré d' terre : ses vieux habits usés et un vieux chapeau tout sale de terre
55. du kiévé : de la crasse
56. L' a baragouiné quéques mots dans sa margoulate : Il a marmonné quelques mots dans son menton.
57. Qué peute femme : quelle femme moche
58. Elle me ravise une veye hêkse : elle me fait penser à une vieille sorcière.
59. L' a la figure krâpie comme une veye kma : Elle a la figure ridée comme une vieille pomme.
60. les plaids annaux : chaque année, fin novembre ou début décembre, les gens de justice se réunissaient pour juger les faits délictueux commis par les villageois dans la seigneurie. La justice était rendue au nom du seigneur du lieu, en l'occurrence l'Abbé de Haute-Seille (abbaye située jusqu'à la Révolution de 1789 près de Cirey-sur-Vezouze). Les contrevenants étaient soumis à des amendes ou à des peines d'emprisonnement.
61. on s'a parlé quéque temps : nous nous sommes fréquentés pendant quelque temps, en relation amoureuse.
62. la blanche de Lorquin : la femme blonde habitant Lorquin (village voisin)
63. elle a bien su l'emberlificoter : elle l'a séduit
64. Sakeurlotte, Sakrelotte : Sapristi !
65. note jolo sur son tâs d' froma : notre coq sur le tas de fumier
66. sur les cinq heures de relevée : vers les 5 heures du soir
67. nouâr comme un crâ : noir comme un corbeau
68. la plus grôsse : la personne la plus importante du point de vue social, et ceci parce que son mari est l' « admodiateur de la ferme », c'est-à-dire le fermier de la ferme du seigneur de Hesse. A ce titre, le Sieur Kleine et sa femme Catherine Marcel jouissaient des droits honorifiques du seigneur.
69. estant à journée : les « manouvriers » ou « manœuvres » n'avaient pas de bien propre, peu de terre, parfois point. Ils louaient donc leurs mains et leurs bras : ils travaillaient pour d'autres paysans, effectuant des journées de travail ici ou là, selon la demande.
70. Cette Catherine Ernie se disait capable de déclarer qui elle voulait comme étant le père de son enfant. En fait, il s'agit d'une sorte de chantage.
71. l'étang de Vespack : au lieu-dit « Vespack » du ban de HESSE s'étendait un grand étang. Une partie des digues est encore visible de nos jours.
72. sa fôsse : sa tombe
73. un faux-col : un habitant de Lorquin. Les habitants de chaque village avaient un sobriquet: les Hessois étaient surnommés « les J' nos » ; les « faux-cols » étaient les gens de Lorquin.
74. mariée de frais : le mariage était tout récent.
75. des fitâboles : des bavardages blagueurs
76. des éguesses : des pies
77. le cabaret : un endroit où l'on vendait du vin. Dominique Marchant est l'un des cabaretiens de Hesse, ainsi qu'Antoine Gérard.

78. jusse pour râouer : juste pour courir les filles
79. il a bowé : il a aboyé
80. J'en étais tout tourneboulée : j'avais l'esprit sens dessus dessous.
81. une Nitting : une femme habitant Nitting, village voisin
82. en tanoussant : en toussant et éternuant
83. sa chandelle : avoir une chandelle signifie avoir de la morve qui coule du nez
84. c'en était mourant de rire : c'était à mourir de rire
85. un parlavide : un grand bavard
86. maboule : fou
87. les jambes couaillies : les jambes arquées
88. la pénette toujours hors de sa quelotte : les pans de chemise toujours hors de sa culotte
89. son charaban : son char-à-bancs. C'était un véhicule à suspension, tiré par des chevaux, garni de bancs.
90. à la Saint Glinglin : expression voulant dire "jamais"
91. J'râmine tout ça dans ma tête : je pense à tout ça de manière obsessionnelle.
92. des rûmâtisses : des rhumatismes
93. quelques toffies : quelques pommes de terre à l'eau, agrémentées d'une épaisse sauce au vin rouge
94. Sâsse de lieûr sans lieûr : « Sauce de lièvre sans lièvre ». Cette sauce qui accompagne les « toffies » ressemble à la sauce accompagnant le civet de lièvre...mais il n'y a pas de viande !
95. mon fin bête d'homme : expression affectueuse et moqueuse qui pourrait se traduire par « mon grand dadais de mari »
96. tirer les vaches : traire
97. Aroir : Au revoir
98. quand les poules auront des dents : expression populaire signifiant « dans très longtemps, voire jamais »
99. des dents- d' loup : petits gâteaux secs de forme ovale que l'on faisait cuire sur une tôle crantée
100. des homas : des petites gorgées. Le vin de noix était fabriqué avec du vin sucré dans lequel avaient macéré des feuilles de noix et des noix vertes.
101. La Saint Laurent se fête le 10 août. L'église de Hesse est dédiée à St Laurent, ainsi qu'à la Vierge et à St Martin. Le dimanche suivant le 10 août était jour de fête patronale à Hesse. Aujourd'hui, la fête de Hesse se fête le troisième dimanche d'août. Pour nos aïeux, la fête patronale était un jour de grandes réjouissances. C'était l'occasion de réunir la famille plus ou moins éloignée autour d'une table bien garnie.